

Valider la demande de souscription

Une fois la demande enregistrée, elle se retrouve dans vos demandes de parts. Une fois cette dernière validée, la demande génère une demande de libération de capital et le demandeur deviendra "candidat coopérateur".

Nouveau membre - coopérateur personne physique

Pour valider la demande de souscription :

- Allez dans le module **Coopérateurs** > *Gestion des parts* > "Demande de parts".

Les nouvelles demandes ont le statut "Brouillon".

- Cliquez sur "Valider" pour valider la demande



The screenshot shows the 'Demandes de parts' section of the Easy-My Coop application. The table contains the following data:

	Nom	Nom de la société	Date de la demande	Type	Type de part	Quantité	Montant de la souscription	Courriel	Numéro de compte	Coopérateur	Source	État	
<input type="checkbox"/>	Administrator	My Company	10/03/2021	Souscription	A	1	25,00	admin@example.com		Administrator	Manuel	Brouillon	Bloquer
<input type="checkbox"/>	Kimi Test		10/03/2021	Nouveau coopérateur	A	2	50,00	job.joachimrochet@gmail.com			Manuel	Brouillon	Valider Bloquer

La validation de la demande de souscription entraîne la création d'une demande de libération de capital sur base des informations renseignées.

Après validation, il n'est plus possible d'éditer la demande de souscription.

Un [email](#) avec la demande de libération de capital est envoyé au candidat coopérateur. Dans le cas d'une personne morale, cet email est envoyé à l'email de la société ainsi qu'à l'email de la personne de contact renseignée.

Sur la fiche du candidat coopérateur :

La case candidat coopérateur est affichée :

Représentant légal

Cooperator candidate

Coopérateur effectif

Un onglet est ajouté sur sa fiche indiquant la liste de ses demandes de souscriptions et leur statut.

Capital release request

Cooperator	Date de facturation	Numéro	Reference	Date d'échéance	Total dans la devise de la facture	Montant dû en devise de la facture	Statut
Cath Lemb, Catherine Lembree	07/11/2019	SUBJ/2019/002	SUBJ/2019 /002/02	07/11/2019	100,00	0,00	Payé

Nouveau membre - coopérateurs personnes morales

Pour les personnes morales, il y a une personne de contact référencée sur la demande de souscription de la société. Une fois cette demande validée, une fiche de contact est créée pour cette personne, qui reçoit la qualité de représentante de la société.

Représentant légal

Il est important de vérifier que les deux fiches de contact soient liées.

Pour cela :

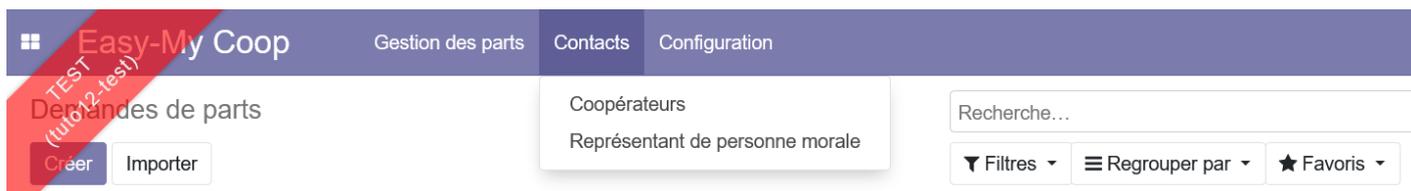
- Allez sur la fiche contact du représentant légal.

La case "représentant légal" doit être cochée dans la fiche contact de la personne représentant une société.

- Allez sur la fiche contact de la société.

La personne doit être renseignée comme représentante sur la fiche contact de la société.

Toutes les personnes représentant une société, une fois que la société a payé ses parts et est devenue coopératrice effective (et plus candidate coopératrice), sont visibles via le menu de "Coopérateurs" correspondant.



Impossible de valider la demande - compte bancaire manquant

Si le compte bancaire est manquant et que vous voulez malgré tout valider la demande, vous pouvez cocher la case "Skip control" sur la demande :

The screenshot shows a form with several fields. The 'Type' field is set to 'Nouveau coopérateur'. The 'Langue' field is set to 'French / Français'. The 'Valid Line?' field has an unchecked checkbox. The 'Skip control' field has an unchecked checkbox, which is highlighted with a red rectangular box and a red arrow pointing to it.

Impossible de valider la demande - "Vous ne pouvez pas créer de hiérarchie de partenaires récursive"

Lors de la validation d'une demande de part pour une personne morale, ce message peut apparaître :



C'est le cas quand les valeurs des champs "Email de la société" et "Courriel" sont identiques. Ils doivent être différents car Odoo va créer :

- une fiche pour la personne moral (avec l'email "Email de la société")
- une fiche pour le représentant légal (avec l'email "courriel").

Il faut que ces 2 adresses mails soient différentes pour permettre la validation.

Astuce à utiliser avec prudence : si la personne morale n'a qu'une seule adresse email, vous pouvez temporairement modifier l'adresse email du représentant légal ("Courriel") le temps de faire la validation. Il faudra par la suite remettre l'adresse email correcte sur la fiche de contact du représentant légal.

Augmentation de capital

Sur base de l'adresse mail, Odoo fait automatiquement le lien avec la bonne personne qui existe déjà dans Odoo.

Si la case "Je suis coopérateur" est cochée, vérifiez que le type de souscription indique "Augmentation de capital" à la place de "Nouveau coopérateur".

Si ce n'est pas le cas, il faut modifier la demande de souscription.

Pour cela :

- Cliquez sur "Modifier" en haut à gauche.
- Cherchez le Coopérateur existant dans le champ coopérateur.
- Type : choisir "Augmentation de part".
- Vérifiez manuellement la demande avant de la valider si vous avez des contraintes en terme de mélange de types de parts ou de montant maximal de prise de part par coopérateur.



Si l'étape précédente n'a pas été réalisée correctement, il est possible de retrouver 2 Contacts dans Odoo pour la même personne physique. Voir le point suivant pour [corriger les problèmes de doublons](#).

Revision #8

Created 10 March 2021 13:15:25 by Admin

Updated 8 June 2022 10:39:17 by Pol